



Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre et réuni le 25 novembre 2019, a pris les décisions suivantes, à l'unanimité des membres présents :

Madame Audrey COUVERT été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Finances :

Décisions modificatives au budget primitif 2019 :

- Ajout d'une somme de 3000 euros sur le compte 739211 afin de payer la 3^{ème} part des attributions de compensations à CHALONS-AGGLO, somme qui sera remboursée après prochain conseil communautaire suite à la reprise par la commune de la compétence voirie
- Ajout d'une somme de 1400 euros sur le compte 739223 afin de régler le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (somme prélevée d'office)
- Ajout d'une somme de 10 000 euros sur le chapitre 012 – frais de personnel – afin de régler les salaires du mois de décembre (suite à l'embauche de remplaçants lors des arrêts maladie du personnel)

Décision modificative pour réintégration des frais d'études et d'insertion concernant les travaux Chemin des Vignes rue du Mont Oison, travaux de rénovation de l'école maternelle (opération d'ordre budgétaire)

Décision modificative pour participation au repas des sages de personnes « n'ayant pas l'âge pour la gratuité » : 26 euros le repas

Travaux :

- Information concernant un devis pour réfection du couronnement du mur du cimetière – entreprise FRANCOIS TP pour la somme de 26 822 euros HT soit 32 186.40 euros TTC – d'autres devis seront demandés
- Information concernant un devis pour des travaux sur l'église – entreprise FRANCOIS TP pour la somme de 11 133.10 euros HT soit 13 359.72 euros TTC – d'autres devis seront demandés
- Information concernant l'audit de la salle des fêtes – des entreprises pour l'étude de sols vont être contactées -
- Devis d'installation de volets électriques à l'école : l'entreprise PAQUATTE a été retenue pour un montant de 3 204 euros HT soit 3 844.80 euros TTC